

## LA RESSOURCE

Selon des statistiques présentées par le Service canadien des forêts<sup>(1)</sup> et la Commission royale de la Nouvelle-Écosse sur le secteur forestier,<sup>(2)</sup> 41 % des forêts de la Nouvelle-Écosse ont atteint, voire dépassé leur maturité (60 ans et plus). Particulièrement vulnérables aux attaques de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, ces vieilles forêts représentent un surplus de matière ligneuse qui doit être récolté au cours des deux prochaines décennies. Il faut ajouter qu'au cours de cette même période, 35 % du stock sur pied viendra rejoindre le groupe d'âge représentant les forêts mûres ou surannées.

Une rupture de stock est pertinemment prévue dans une vingtaine d'années, car seulement 12 % du stock actuel sur pied est âgé de 21 à 40 ans. D'ailleurs, dans l'une des conclusions de son récent rapport, la Commission soutient que si l'on maintient les pratiques forestières conventionnelles, le surplus temporaire actuel de bois résineux sera suivi d'une pénurie d'approvisionnement vers l'an 2005.<sup>(3)</sup>

Ces vues ne sont cependant pas partagées par tous les intéressés. C'est ainsi que le groupe dénommé Coalition contre les pesticides (CCP) rappelle qu'au dire même du ministère provincial des Terres et des Forêts, la récolte actuelle de résineux (3,30 millions de m<sup>3</sup>) pourrait être maintenue si des travaux sylvicoles comparables à ceux pratiqués en 1981 se poursuivaient et si aucune perte anormale de bois occasionnée par des agents délétères ne dépassait les prévisions.<sup>(4)</sup> De plus, la CCP s'oppose avec véhémence à l'augmentation de la coupe annuelle admissible (CAA) proposée par la Commission.

---

(1) Service canadien des forêts, Notes d'information au Comité permanent des pêches et des forêts, Ottawa, octobre 1985.

(2) Nouvelle-Écosse, Royal Commission on Forestry (1984), p. 12.

(3) Ibid., p. 9-10.

(4) Coalition contre les pesticides, The Royal Commission on Forestry: A Response, juin 1985, p. 4.